

République Française  
Département Sarthe (72)  
**Commune de Marçon**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/10/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	14

L'an 2022, le 7 Octobre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 30/09/2022. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 30/09/2022.

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

**Présents** : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GOURIOU Véronique

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique, Mme GAGNARD Sylvie à M. CHARDRON Yann, M. GALLIEN Bruno à M. DE MALHERBE Raymond, Mme HERMENAULT Aurélie à Mme GOURIOU Véronique  
Excusé(s) : M. GHYAMPHY Koffi

**A été nommé(e) secrétaire** : M. RICHARD Jean-Yves

### 2022/075 – SARTHE HABITAT - Logements locatifs " La Croix Caseau " et "Logis de la Demée" - Budget prévisionnel 2023

Mme le Maire soumet aux Conseillers Municipaux la proposition budgétaire pour l'exercice 2023 présentée par Sarthe Habitat au titre de la gestion déléguée des logements locatifs sis "Croix Caseau" et "Logis de le Demée".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- **APPROUVER** le projet de budget de l'exercice 2023 de Sarthe Habitat pour la gestion des logements locatifs « Croix Caseau » et « Logis de la Demée ».

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 11/10/2022  
Le Maire  
Monique TROTIN



Secrétaire de séance  
M. RICHARD Jean-Yves